

Paris, le 21 Novembre 2005

Madame, Monsieur le Maire,

A l'heure où se réunit le Congrès des Maires de France, les organisations syndicales de la Direction Générale des Impôts souhaitent vous interpeller en tant qu'élus des collectivités locales sur le projet de transfert des Domaines de notre administration vers la Direction Générale de la Comptabilité Publique au 1^{er} janvier 2007.

En effet, des missions exercées par les services des Domaines vous concernent directement (comme par exemple l'obligation de recueillir l'avis des Domaines dans les cas prévus par la loi avant délibération en Conseil municipal). A ce propos, le relèvement du seuil de consultation opéré en 2001 a réduit les services auxquels vous pouviez prétendre, notamment pour les plus petites communes.

Dans le même cadre, les services des Domaines au sein de la DGI, agissent en qualité de « notaires » auprès des collectivités locales. La compétence et le professionnalisme reconnus des personnels font des Domaines un véritable service public d'intérêt général.

Par ailleurs, le « Service Foncier », organisé par un décret de 1967, permet aux collectivités locales d'effectuer bon nombre de démarches, dans le cadre d'un aménagement urbain, par exemple. Le service peut ainsi s'assurer de la délimitation d'un aménagement jusqu'à la procédure d'expropriation et son règlement. Il constitue pour les collectivités territoriales un interlocuteur foncier unique. Les organisations syndicales de la DGI demandent son extension sur l'ensemble du territoire puisque le Service Foncier 1967 s'applique dans seulement 45 départements.

Enfin, au-delà de ces missions, les services des Domaines de la Direction Générale des Impôts peuvent être chargés de la vente de divers biens, comme par exemple la vente de véhicules dont vous voudriez renouveler le parc.

Comme vous pouvez l'apprécier depuis de nombreuses années, les Domaines sont un soutien notable des collectivités locales.

Ce soutien risque d'être sérieusement mis en cause par la réforme qu'envisage le Ministère des Finances en voulant transférer les Domaines de la DGI vers la DGCP.

Les organisations syndicales de la DGI ont été informées officiellement de la décision des Ministres lors du Comité Technique Paritaire Ministériel du 7 juillet 2005, sans aucune concertation préalable, ni sur l'avenir des missions domaniales ni sur le sort des agents.

En effet, contrairement au développement et à l'amélioration des services des Domaines, ce transfert s'inscrit dans le seul but avoué de céder rapidement le patrimoine immobilier de l'Etat. Ce n'est pas une véritable dynamisation de la politique immobilière de propriété de l'Etat, laquelle ne nécessite pas, par ailleurs, un bouleversement tel que le transfert de ces missions vers la DGCP. Bien au contraire, l'exercice de ces missions s'appuie sur des moyens notamment issus du Cadastre, des Conservations des Hypothèques, des Centres des Impôts et des outils, que seule la DGI est en capacité d'apporter.

Surtout, cette perspective conduit à rendre accessoires toutes les autres missions domaniales dont bénéficient les collectivités locales. Cette inquiétude est renforcée par le projet de Loi de Finances 2006 et notamment par les moyens alloués au Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie lesquels se traduisent par la suppression de plus de 2000 postes pour la DGI et la DGCP.

Alors que les réseaux publics de proximité se réduisent, après la deuxième vague de décentralisation qui accroît fortement votre responsabilité, les organisations syndicales de la DGI défendent un véritable service public national en soutien des collectivités territoriales. Le transfert des Domaines à la DGCP va à l'encontre de cet avenir car il va conduire à la réduction des missions du Domaine et donc du service public.

Les agents et leurs organisations syndicales ne l'acceptent pas, d'autant plus que ce transfert n'est assorti d'aucune garantie quant au devenir des agents.

Pour tous ces motifs, les agents expriment leur volonté du maintien des Domaines à la DGI.

Ils ont déjà mis en garde l'Administration sur ce sujet et ont aussi manifesté leur désapprobation lors de la journée nationale d'action du 4 octobre.

Ils comptent aussi sur votre soutien pour alerter les plus hauts responsables politiques sur ce sujet.

Les organisations syndicales de la DGI avec les agents et les collectivités territoriales ont des intérêts communs : pour les agents des services des Domaines, il s'agit de développer et d'améliorer les missions auxquelles ils sont attachés et pour les collectivités territoriales, de bénéficier des services de l'Etat face à des responsabilités de plus en plus accrues. Chaque année, le Congrès des Maires de France exprime d'ailleurs ce besoin.

Nous vous proposons donc d'interpeller ensemble le gouvernement et de refuser le bradage des missions de service public de proximité au service des collectivités locales.

Les organisations syndicales vous remercient, Madame, Monsieur le Maire, de toute l'attention que porterez à ce dossier et vous prie d'accepter l'expression de leurs sincères salutations.